



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN FINLANDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE D'HELSINKI
Mardi 15 juin 2021 – 12h00**

Questions consulaires générales

Le premier conseil consulaire post-élections s'est réuni le 15 juin 2021 dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki afin de traiter des questions générales concernant les Français établis en Finlande.

Membres présents :

- Mme Chloé BERNARD, Conseillère des Français de l'étranger;
- Mme Agnès CUKIERMAN, Ambassadrice de France en Finlande, rapporteur;
- M. Hugo PLAGNOL, Conseiller des Français de l'étranger ;
- M. Philippe RUA, Conseiller des Français de l'étranger ;

Membres invités :

- Mme Sophie HUBERT, Première conseillère ;
- Mme Patricia POULIQUEN, chef de la section économique.

L'administration consulaire était représentée par M. Axel TRIPOTEAU, responsable de la section consulaire et par M. Frédéric LONGUEMARE, agent de la section consulaire.

L'Ambassadrice constate que le quorum est atteint et que le conseil consulaire peut par conséquent valablement se réunir.

1) Bilan des élections des conseillers des Français de l'étranger, nouveautés sur l'organisation et le fonctionnement du conseil consulaire et élection du président du conseil consulaire

Les résultats des élections des conseillers consulaires du 30 mai 2021 sont rapidement présentés comme suit :

NOMBRE DES ELECTEURS INSCRITS A LA CLOTURE DU SCRUTIN : 2968

NOMBRE DES VOTANTS : 747

NOMBRE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 728

NOMBRE DE BULLETINS ET D'ENVELOPPES ANNULES : 0

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS¹ : 19

¹ Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (de couleur blanche sans aucune mention et les enveloppes vides) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés

Nom des candidats/listes (dans l'ordre de tirage au sort)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN %
M. NICOLAS MEHAULT	52	7,1
M. HUGO PLAGNOL	132	18,1
MME CHLOE BERNARD	172	23,6
M. JEAN-MICHEL ENARD	98	13,5
M. JACQUES MORISOT	115	15,8
M. PHILIPPE RUA	159	21,9
TOTAL	728	100

M. LONGUEMARE note le bon niveau de participation global, grâce au vote par internet qui s'est déroulé sans difficulté technique majeure.

M. PLAGNOL indique que l'ordre dans lequel ont été reçus les identifiants et les mots de passe, d'une part par courriel et de l'autre par SMS a pu interroger un certain nombre de Français mais que tous ceux qui le souhaitaient ont pu prendre part au vote à sa connaissance.

M. LONGUEMARE évoque l'entrée en vigueur du décret 2021-691 du 31 mai 2021 relatif à l'organisation des conseils consulaires. La principale modification apportée par le texte est que la **présidence des conseils consulaires est désormais assurée par un élu**. Le chef de poste ou son représentant est rapporteur du conseil consulaire. Les conseillers consulaires deviennent « **Conseillers des Français de l'étranger** ».

Le président du conseil consulaire sera notamment en charge de présider la **commission de contrôle des listes électorales consulaires** qui doit se réunir au moins une fois par an, au plus tard le 19 novembre en année non électorale, et obligatoirement entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédent tout scrutin organisé dans la circonscription.

Le rôle de la commission de contrôle est de vérifier et de valider l'ensemble des mouvements : inscriptions et radiations intervenus sur la liste électorale consulaire entre chaque réunion.

Le président du conseil consulaire est assisté dans cette tâche par quatre membres choisis parmi les Français inscrits sur la liste électorale consulaire (2 titulaires et 2 suppléants).

L'ambassadrice invite les Conseillers à élire le Président du Conseil consulaire.

M. Philippe RUA est élu président du conseil consulaire d'Helsinki.

2) Point sur la communauté française établie en Finlande

M. LONGUEMARE annonce que la communauté française en Finlande a diminué de 6 % entre septembre 2019 et septembre 2020, passant de 3 264 à 3 068 inscrits au Registre. Cette baisse s'explique en partie par la crise sanitaire, mais les chiffres récents indiquent un léger retour des Français en Finlande depuis le début de l'année 2021 : +2 %.

Au 30 mai 2021, la population inscrite comptait 43 % de femmes et 57 % d'hommes.

La répartition par classe d'âge montre une population en majorité jeune, puisque 70 % des inscrits ont moins de 40 ans. Les 3 121 inscrits se répartissent ainsi :

- 34 % d'enfants âgés de zéro à 18 ans (dont 12 % d'enfants de moins de 6 ans) ;
- 7 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans ;
- 28 % pour la tranche d'âge de 26 à 40 ans ;
- 23 % pour la tranche d'âge de 41 à 60 ans ;
- 8 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

Plus des deux tiers de la population inscrite est résidente Helsinki et à proximité de la capitale. Le nombre d'inscrits dans les autres régions reste stable, les plus importantes communautés étant installées à Tampere, Pori-Rauma (nombreux expatriés sur le site d'AREVA) et Turku.

30 % des personnes inscrites possèdent également la nationalité finlandaise.

Mme POULIQUEN s'interroge sur la marge d'erreur des Français résidant en Finlande et « non comptabilisés » dans ces statistiques. Elle indique que les Finlandais recensent 4200 Français résidant en Finlande, sur la base des enregistrements auprès des autorités migratoires finlandaises (MIGRI).

L'ambassadrice relève la surreprésentation de Rauma dans les statistiques de Français résidant par grande ville finlandaise qui s'explique par la présence du site Areva de la centrale d'Olkiluoto. Un certain nombre de ces Français seront amenés à quitter la Finlande courant 2022.

Répartition géographique au 9 juin 2021 (3118 inscrits)

TOTAL (08/06/2021)	3 118	
Région HELSINKI dont :	2 024	64,9 %
HELSINKI	1268	40,7 %
ESPOO	416	13,3 %
VANTAA	132	4,2 %
AUTRES VILLES	208	6,7 %
Région de TAMPERE dont :	221	7 %
TAMPERE	156	
AUTRES VILLES	65	
Région de PORI-RAUMA dont :	267	8,7 %
RAUMA	218	
PORI	19	
AUTRES VILLES	30	
Région de TURKU dont :	178	5,8 %
TURKU	137	
AUTRES VILLES	41	
Région d'OULU dont :	117	3,8 %
OULU	103	
AUTRES VILLES	14	
Région de JYVÄSKYLÄ dont :	59	1,9 %
JYVÄSKYLÄ	38	
AUTRES VILLES	21	
Région de VAASA-KOKKOLA dont :	58	1,9 %
VAASA	16	
KOKKOLA	8	
AUTRES VILLES	34	
Région LAHTI-HÄMEENLINNA-RIHIMÄKI dont :	44	1,4 %
LAHTI	21	
HÄMEENLINNA	8	
RIHIMÄKI	5	

AUTRES VILLES	10	
Région de LAPPEENRANTA-IMATRA-KOTKA dont :	39	1,2 %
LAPPEENRANTA	5	
KOTKA	6	
IMATRA	5	
AUTRES VILLES	23	
Région de ROVANIEMI-INARI dont :	44	1,4 %
ROVANIEMI	15	
INARI	4	
IVALO	3	
AUTRES VILLES	22	
Région de KUOPIO dont :	36	1,1 %
KUOPIO	21	
AUTRES VILLES	15	
Région de JOENSUU-SAVONLINNA dont :	26	0,8 %
JOENSUU	11	
SAVONLINNA	3	
AUTRES VILLES	12	
MARIEHAMN (îles ALAND) :	5	0,1 %

3) Prochaines échéances électorales

- Report de l'élection des conseillers à l'AFE

M. LONGUEMARE annonce que la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise sanitaire définit dans son article 18 les modalités de **report des élections des conseillers des Français de l'étranger** pour les 3 circonscriptions : Bangladesh, Népal, Sri Lanka ; Inde 2^{ème} circonscription et Madagascar. L'élection des **conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger** est donc **intégralement reportée** dans le mois qui suivra les élections consulaires partielles qui seront organisées dans les 3 circonscriptions concernées à l'automne 2021 ou début 2022.

L'ambassadrice précise que la date des prochaines élections des conseillers AFE n'est pas connue à ce stade.

M. RUA s'interroge sur la tenue des conseils consulaires, en l'absence des nouveaux élus dans les circonscriptions concernées par le report du vote.

M. PLAGNOL souligne que les dossiers d'aide sociale ont une importance toute particulière dans les pays concernés par le report des élections.

- Renouvellement partiel des Sénateurs des Français de l'étranger

M. LONGUEMARE indique que le renouvellement de 6 sénateurs des Français de l'étranger prévu **en septembre 2021 sera en revanche maintenu**. Les conseillers des Français de l'étranger nouvellement élus et les conseillers consulaires en fonction au 29 mai 2021 dans les circonscriptions n'ayant pu organiser l'élection, seront donc appelés à élire leur sénateur, en qualité de grands électeurs.

4) Présentation du dispositif STAFE (Soutien au Tissu Associatif pour les Français de l'Etranger)

M. LONGUEMARE rappelle que le dispositif de Soutien associatif des Français à l'étranger (STAFE) vient appuyer les projets associatifs dont l'objet est **de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique** et contribue au rayonnement de la France et au **soutien des Français à l'étranger** et des publics francophones. Il se substitue à la réserve parlementaire depuis 2018 et un appel à projets est désormais lancé chaque année afin d'attribuer environ **2M d'euros de subventions**.

Le montant de la subvention sollicitée peut être compris entre 1000€ et 20 000€ et les projets doivent être généralement financés à hauteur de 50% par des fonds propres.

La période de **dépôt des dossiers a lieu en fin d'année** et les conclusions de la commission nationale sont rendues au printemps suivant.

M. LONGUEMARE présente le bilan campagne 2021 : sur les 342 projets émanant de 122 postes diplomatiques reçus et examinés 129 ont été jugés recevables par la commission consultative du STAFE (soit 38% des dossiers étudiés) pour un montant de 0,9 M€. Comme en 2020, qui avait vu la campagne reportée et l'intégralité des 2,1 M d'euros de **crédits redéployés en faveur des organismes locaux d'entraide et de solidarité**, la commission a indiqué que les crédits non utilisés cette année seraient redéployés vers les OLES en raison d'une demande accrue suite à la crise sanitaire.

M. PLAGNOL s'interroge sur la répartition de la subvention au niveau mondial.

L'ambassadrice indique qu'il ne s'agit pas d'une répartition géographique mais globale : les projets sont étudiés par la commission nationale et l'enveloppe globale est répartie sur l'ensemble des projets déclarés éligibles. Elle précise que la subvention n'a pas vocation à financer le fonctionnement courant de l'association, mais qu'elle doit porter un projet ponctuel. Elle explique par ailleurs qu'il n'existe pas d'organisme d'entraide et de solidarité pour les ressortissants français en Finlande, car le système social local peut prendre en charge la communauté française.

5) Aide sociale :

- Budget d'aide sociale pour 2021

M. LONGUEMARE indique que le CCPAS d'Helsinki n'a plus d'allocataires depuis l'été 2020 (une allocation enfant handicapé était versée mensuellement à une famille qui a quitté la circonscription). Les citoyens européens étant éligibles aux aides prévues par les pays membres, nos ressortissants doivent se tourner en priorité vers ces dispositifs. Les ambassades et consulats français dans l'UE ne versent donc pas d'allocations, exception faite de **l'allocation enfant handicapé qui est attribuée sans conditions de ressources** et des **secours occasionnels** (résidents) et **aides exceptionnelles** (non-résidents) pour lesquels un budget peut être sollicité chaque année.

Le CCPAS d'Helsinki a reçu en 2021, 2472 € au titre du secours occasionnel Covid19.

- Point sur le dispositif de Secours occasionnel de solidarité Covid19

Mis en place en avril 2020, le dispositif a été assoupli à plusieurs reprises afin de permettre aux Français établis hors de France, inscrits au Registre des Français de l'étranger, **justifiant d'une perte de revenus liée à la crise sanitaire** et se trouvant en **situation de précarité**, de percevoir un secours pouvant être versé jusqu'à 3 mensualités puis renouvelé sur présentation de nouveaux justificatifs.

L'ambassade a versé un secours pour 3 mensualités à une famille française en 2020 et verse un autre secours à un foyer français depuis mai 2021. Quatre autres dossiers ont été déposés en 2021, l'un jugé non recevable, les trois autres restés incomplets. L'allocation est fixée à Helsinki à 176€ par foyer (couple ou personne seule) et à 117€ supplémentaires par enfant à charge.

- Présentation du dispositif des bourses scolaires et allocataires pour 2021/2022

M. LONGUEMARE annonce qu'une nouvelle famille est allocataire pour l'année scolaire 2021/2022 à l'école française. Il s'agit d'une bourse accordée avec une **quotité de 90%** et validée par la commission nationale réunie début juin.

La deuxième période de la campagne 2021/2022 sera ouverte début juillet sur le site internet de l'ambassade, avec un appel au dépôt de dossiers pour les familles nouvellement arrivées uniquement et n'ayant pas été en mesure de déposer leur dossier lors de la première période. Les dossiers pourront être déposés à la section consulaire en personne jusque début octobre. Le CCB2 devra **se réunir entre le 18 et le 30 octobre**, sous réserve de dossiers à étudier.

M. RUA s'interroge sur la possibilité d'accorder une bourse scolaire pour les enfants scolarisés à l'école française de Rauma et jusqu'à quand celle-ci restera ouverte.

M. LONGUEMARE répond que s'agissant d'une école d'entreprise financée par Areva, en partenariat avec la Mission Laïque, l'école de Rauma n'est pas une école du réseau AEF et n'est pas éligible au dispositif de bourses scolaires.

L'ambassadrice ajoute que le nombre d'expatriés à Rauma chutera fortement l'an prochain et que la question se posera alors de l'ouverture de l'école pour la rentrée 2022.

6) Emploi et formation professionnelle

- Intervention de la chef du service économique sur l'emploi en Finlande

Mme POULIQUEN présente le rôle de la mission économique et les différences avec Business France. Elle indique que le service économique s'occupe davantage des analyses économiques que des personnes et des entreprises (investissements de et vers la Finlande notamment) pour lesquels Business France est l'interlocuteur naturel. Elle précise l'existence d'un conseiller aux affaires sociales en résidence à Stockholm, chargé de l'analyse de la situation dans les pays nordiques.

- Dispositif de formation professionnelle pour les Français établis hors de France

L'ambassadrice évoque le dispositif en place pour les ressortissants français majeurs, inscrits au Registre des Français établis hors de France et disposant des ressources nécessaires pour se rendre en France. Ceux-ci peuvent postuler à une formation professionnelle par le biais de la section consulaire. Un dossier est constitué en lien avec Pôle Emploi afin de proposer une formation adaptée au profil du candidat qui pourra être accueilli en région. La région finance et organise les formations et l'hébergement des stagiaires.

M. PLAGNOL évoque l'offre de formation de qualité en Finlande, débouchant sur une activité professionnelle.

7) Formalités et section consulaire de l'Ambassade

- Réception du public à la section consulaire en période de Covid19 ;
- Arrivée de la carte d'identité électronique ;
- Statistiques sur l'activité consulaire.

La majorité des Français sont reçus sur rendez-vous.

1018 rendez-vous ont été pris via l'application en ligne en 2019 ; en mai 2021, on dénombre 345 rendez-vous pris en ligne depuis le début de l'année, malgré la fermeture partielle de la section consulaire et le ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire.

Le nombre de titres de voyage délivrés marque un ralentissement en 2020 après une forte progression. 747 titres, toutes catégories confondues, avaient été délivrés en 2019 contre 489 en 2020. Fin Mai 2021, ce sont 262 titres délivrés depuis le début de l'année contre 164 l'année précédente sur la même période (+60%).

Le nombre d'actes d'état civil dressés et transcrits reste stable et s'établit en moyenne à 150 actes par an. Cette moyenne a été dépassée en 2019 avec 169 actes établis et devrait être inférieure en 2020 avec une centaine d'actes établis à ce jour.

Parmi les autres formalités pouvant être effectuées auprès de la section consulaire, les légalisations de signature se maintiennent à un nombre important : 46 en 2020 et 21 depuis janvier 2021.

Le nombre de cas de Français en difficulté marque une légère reprise en 2021 :

- 2 hospitalisations, dont une ayant nécessité un rapatriement sanitaire ;

- 1 arrestation ayant aboutie à une extradition ;
- 2 décès ayant nécessité l'intervention de la section consulaire pour informer/assister les familles dans leurs démarches
- 1 personne démunie de moyens de paiement ;

2 dossiers en cours concernent des problèmes de garde d'enfant impliquant les services de protection de l'enfance. Le début d'année 2021 est par ailleurs particulièrement marqué par les **restrictions encadrant les retours en France** et l'obligation de présenter un **test PCR négatif** de moins de 72 heures avant l'embarquement. Une trentaine de laissez-passer délivrés dans le cadre de l'exemption de test pour motif impérieux ou voyageurs présentant un antécédent de Covid19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20.